



Appel à dons « URGENCE »

Covid-19 + régressions du Code du travail
= la solidarité encore plus nécessaire !

La crise sanitaire, causée par le Covid-19 touche désormais l'ensemble des populations à travers le monde. Cette crise met en lumière et aggrave les inégalités.

Des millions de travailleurs et de travailleuses sont plongés dans la vulnérabilité, certain·es subissent aujourd'hui la misère et la faim renforçant la précarité de leur situation, la peur du lendemain n'est plus un cauchemar mais une pensée obnubilante.

En France, les travailleur·euses les plus précaires - en temps partiel (surtout les femmes), en CDD, en intérim, en emploi non déclaré... se retrouvent sans revenu ou avec des ressources très réduites. Dans les pays sans protection sociale générale, les populations doivent choisir entre protéger leur santé et aller travailler pour gagner le maigre salaire permettant de nourrir leur famille chaque jour. Le droit du travail est remis en cause dans de nombreux pays.

Dans ce contexte hors du commun, pour répondre aux besoins humains criants, la Confédération Générale du Travail et son association de solidarité *L'AVENIR SOCIAL* font appel à la solidarité de nos organisations et de leurs adhérents pour soutenir financièrement les actions engagées ou à venir.

Pour construire un « après » avec des « Jours heureux », la solidarité est indispensable aujourd'hui !

Vous pouvez réaliser votre paiement en précisant « URGENCE ».

Par virement :

RIB 42559 10000 08003597211 26
IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126
CODE BIC CCOPFRPPXXX

Par chèque à l'ordre de *L'AVENIR SOCIAL* « URGENCE »

263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

***Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le
(66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)***

Mai 2020